

ANGOLA.

Le retrait des Nations unies pourrait entraîner un nouveau désastre pour les droits de l'homme
Index AI : AFR 12/08/96

Embargo : jeudi 24 octobre 1996
à 00 h 01 GMT

À l'occasion de la Journée des Nations unies (le 24 octobre est la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations unies), Amnesty International a alerté les gouvernements des pays membres sur la situation en Angola. Ce pays pourrait être le théâtre d'une nouvelle catastrophe en matière de droits de l'homme si des mesures de protection et de promotion de ces droits n'étaient pas intégrées au processus de paix.

« Alors que le processus de paix arrive à son terme, il est vital de prendre dès maintenant des mesures pour protéger les droits de l'homme, a déclaré Amnesty International. Sinon, le processus de paix est voué à l'échec, et les mois et les années que des milliers de personnes auront consacrés à jeter les bases de la réconciliation auront été du temps perdu. »

La Mission de vérification des Nations unies en Angola (UNAVEM III) doit quitter le pays en février 1997, après avoir supervisé pendant deux ans la mise en œuvre des accords de paix signés en 1994 entre le gouvernement et l'opposition armée. L'application de ces accords a pris un sérieux retard par rapport au calendrier prévu. Amnesty International demande que des mesures soient prises dans les mois à venir afin que les droits de l'homme continuent d'être protégés après le retrait des Nations unies.

« Il ne peut y avoir de paix durable si les deux parties craignent de voir se répéter les massacres et les autres atteintes aux droits fondamentaux perpétrés en toute impunité pendant le conflit. Elle se sont toutes deux engagées à assurer la protection des droits fondamentaux ; il leur reste maintenant à concrétiser ces engagements », fait observer Amnesty International.

L'Organisation lance un appel en faveur de la création d'un organe d'experts qui prendrait le relais de l'unité de l'UNAVEM III chargée de toutes les actions en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme en Angola et qui doit quitter le pays en février 1997. La nouvelle instance devrait être impartiale, indépendante, compétente et dotée de ressources suffisantes pour pouvoir mener à bien sa mission.

Amnesty International exhorte les organisations intergouvernementales et les pays donateurs à apporter leur soutien, notamment financier, aux actions menées dans le domaine des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité des Nations unies devrait veiller à ce que le processus de paix ne soit pas considéré comme achevé tant que les droits fondamentaux ne seront pas suffisamment protégés.

Des négociations ont lieu actuellement entre le gouvernement du président José Eduardo dos Santos et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), dirigée par Jonas Savimbi, en vue de mettre en place un gouvernement d'unité nationale et de réconciliation. Elles se déroulent dans un climat d'amertume et de méfiance où les deux parties refusent d'assumer leurs responsabilités.

Si le respect des droits de l'homme ne figure pas parmi les priorités du mandat du nouveau gouvernement, Amnesty International craint que ne se reproduisent les tragiques événements qui ont suivi les dernières tentatives de rétablissement de la paix en Angola. En effet, à la suite des élections de septembre 1992, l'Angola avait été de nouveau le théâtre de massacres ; puis des villes avaient été assiégées et bombardées, provoquant la famine et de très nombreuses morts.

Les deux parties s'étaient en outre rendues coupables de graves atteintes aux droits de l'homme. Au début des combats, les forces gouvernementales avaient arrêté des centaines de civils et tué des personnes qu'elles avaient enterrées dans des fosses communes. Un charnier se trouverait à Morro da Luz (Luanda) : des membres présumés de l'UNITA auraient été emmenés là et jetés du haut du précipice.

Les forces de l'UNITA ont également pris délibérément pour cibles des civils. De nombreuses personnes ont été tuées lors d'une attaque à Gombe, en avril 1993. Matias Inácio da Silva Neto, membre du comité provincial du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) faisait partie des victimes. On l'aurait laissé mourir après l'avoir enterré jusqu'au cou. Des combattants de l'UNITA ont également contraint des villages entiers à assister à des exécutions publiques. Ils ont aussi pendu des gens par les pieds à un arbre pendant toute une nuit.

Le gouvernement et l'UNITA ont délibérément tué certains de leurs membres qui s'opposaient, ou étaient soupçonnés de s'opposer, à la politique de leurs dirigeants. Rares sont les membres des forces de sécurité responsables de violations des droits de l'homme qui ont été arrêtés ; plus rares encore sont ceux qui ont été poursuivis en justice. La corruption est omniprésente : il est toujours possible d'échapper à une arrestation ou à des poursuites judiciaires en soudoyant certaines personnes ou en faisant intervenir un ami bien placé.

« L'instauration d'un système judiciaire indépendant, perçu par tous comme impartial, devrait être considérée comme impérative. En outre, les deux parties pourraient contribuer au succès du processus de paix en veillant dès maintenant à ce que leurs membres responsables d'atteintes aux droits de l'homme soient déférés à la justice », a recommandé Amnesty International.

La plupart des journaux et des stations de radio sont contrôlés par le gouvernement ou par l'UNITA : les autres, victimes de manœuvres d'intimidation, s'autocensurent. Les journalistes critiques à l'égard de l'une ou l'autre partie ont reçu des menaces de mort, ont été rétrogradés ou ont perdu leur emploi.

« Il est encourageant de voir qu'en Angola de nombreuses personnes, en particulier des membres d'organisations non gouvernementales, des juristes, des enseignants, des membres de groupes religieux ou de partis politiques notamment, sont conscientes du fait qu'il ne peut y avoir de réconciliation nationale sans respect des droits fondamentaux, et qu'elles sont prêtes à se consacrer à la promotion de ces droits », a déclaré l'Organisation, avant d'ajouter : « Pour que la paix dure en Angola, il est essentiel que le gouvernement, l'UNITA et la communauté internationale soutiennent ces groupes et reconnaissent que leur rôle dans le processus de paix ne prend pas fin avec le retrait de l'UNAVEM III. Février 1997 devrait marquer le début du véritable processus de paix en Angola », a conclu Amnesty International I

Pour obtenir de plus amples renseignements, recevoir un exemplaire du document externe d'Amnesty International ou prendre rendez-vous pour un entretien, communiquer avec Mark Ogle, Service de presse, Secrétariat international :

tél : (44) 171 413 5729

fax : (44) 171 413 5815